



Animations scolaires



Hauts de quai
des 25 déchèteries



Compostage



Nouveaux écopoints

Rapport annuel **2020**

Madame, Monsieur,
Chers collègues élus,



Quelle année 2020 ! Elle restera à jamais gravée dans les mémoires et dans l'Histoire !

Pour beaucoup, 2020 restera l'année qui a vu l'arrivée d'un virus meurtrier bousculer nos habitudes, fragiliser l'économie et les structures sociales dans le monde entier.

Dans le secteur des déchets, la crise sanitaire et le confinement ont clairement eu un fort impact sur les filières de recyclage avec, à travers la France, l'arrêt de centres de tri, la fermeture de déchèteries et le ralentissement ou l'arrêt de la collecte sélective.

Au SYDED, nous avons fait notre possible pour maintenir le Service à nos usagers, tout en maximisant leur sécurité sanitaire et celle des agents.

L'année 2020 a aussi été marquée financièrement par des filières "au bord de la rupture" : en effet, certaines ont souffert d'une baisse très importante des cours des matières (métaux ferreux et non ferreux, plastiques et papiers-cartons)... et la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) n'a cessé d'augmenter ... prenant en otages financiers les collectivités, les syndicats adhérents et les administrés de toute la France.

Au sein du SYDED, cette année atypique a tout de même été marquée par le transfert de la compétence "Haut de quai" intégrant ainsi les agents valoristes des déchèteries dans les effectifs dès **janvier 2020**, employés jusque-là par les collectivités adhérentes.

A cette même date, notre concessionnaire Suez a débuté l'exploitation d'alvéol dans le cadre d'une DSP (Délégation de Service Public).

Depuis le 10 février 2020, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) entend accélérer une nouvelle fois le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle se décline en 5 grands axes : sortir du plastique jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; agir contre l'obsolescence programmée et mieux produire. Cette loi fixe donc de nouveaux objectifs pour les années à venir dont le SYDED sera forcément un des acteurs phares.

En **juillet 2020**, la fin des travaux du centre de tri de Limoges Métropole a permis de lancer officiellement **l'extension des consignes de tri aux emballages** : à présent, tous les emballages ménagers se trient dans le conteneur jaune ! Des centaines de nouveaux conteneurs paysagés ont été installés sur le territoire afin d'accueillir tous ces nouveaux déchets triables.

Cette extension des consignes a été menée conjointement avec Limoges Métropole et Evolis 23 changeant également leurs consignes. Dans ce rapport annuel apparaîtront **les bons résultats de tri subséquents à l'extension des consignes de tri**. Cette simplification du geste de tri augure donc de multiples aspects positifs.

Le mois de septembre a été marqué par le **renouvellement du Comité syndical** et j'ai eu la joie d'être réélu à la **présidence du syndicat**. Avec la nouvelle assemblée et l'aval de la Conférence des Présidents de collectivités adhérentes, notre volonté de travailler collectivement sur une stratégie prospective de développement éco-responsable à l'**horizon 2035** a été affirmée comme le **chantier prioritaire en 2021**.

Le SYDED doit ainsi s'engager fortement sur l'économie circulaire comme nouvelle approche des déchets en Haute-Vienne, source de réduction des déchets et de préservation des ressources.

Si certains projets ont bel et bien été ralentis, voire annulés par la crise du Covid, beaucoup ont pu voir le jour et **faire évoluer encore un peu plus le paysage de la gestion et du traitement des déchets**. Le but de toutes ces actions menées est d'améliorer le tri, le recyclage et de maîtriser, tant bien que mal, les coûts pour nous et pour les administrés.

Bonne lecture à vous tous,

écocitoyennement vôtre

Alain AUZEMERY,
Président du SYDED

Sommaire

Le SYDED page 4

Les faits marquants 2020 page 6

Les performances du SYDED page 7

Prévention et économie circulaire page 8

Communication page 11

Tri page 14

Déchèteries page 17

Ordures ménagères page 20

alvëol page 21

Données financières page 22

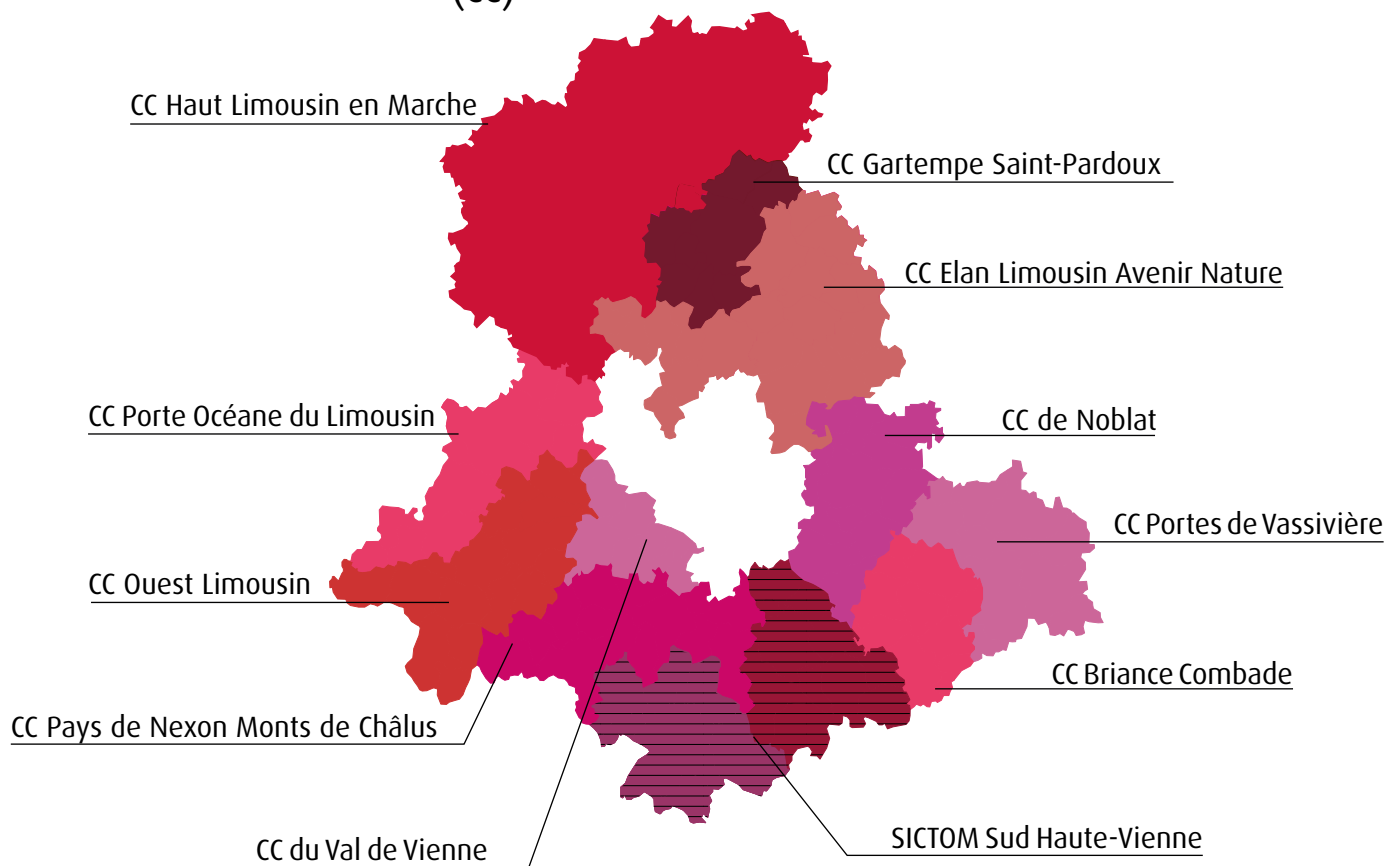


Le SYDED

Le SYDED est un syndicat mixte créé en 1997 par arrêté préfectoral, avec pour compétence le traitement des déchets ménagers produits sur son territoire.

Organisation générale

175 communes
10 communautés de communes (CC)
1 SICTOM
166 591 habitants
80 132 foyers



Organisation interne

Le Département de la Haute-Vienne est également adhérent au SYDED.

Le SYDED est administré par un Comité Syndical, organe délibérant et décisionnaire, mais également par le Bureau Syndical pour des questions qui lui sont dévolues.

Comité Syndical

46
délégués

31
pour les groupements de communes

15
pour le Département

Bureau Syndical

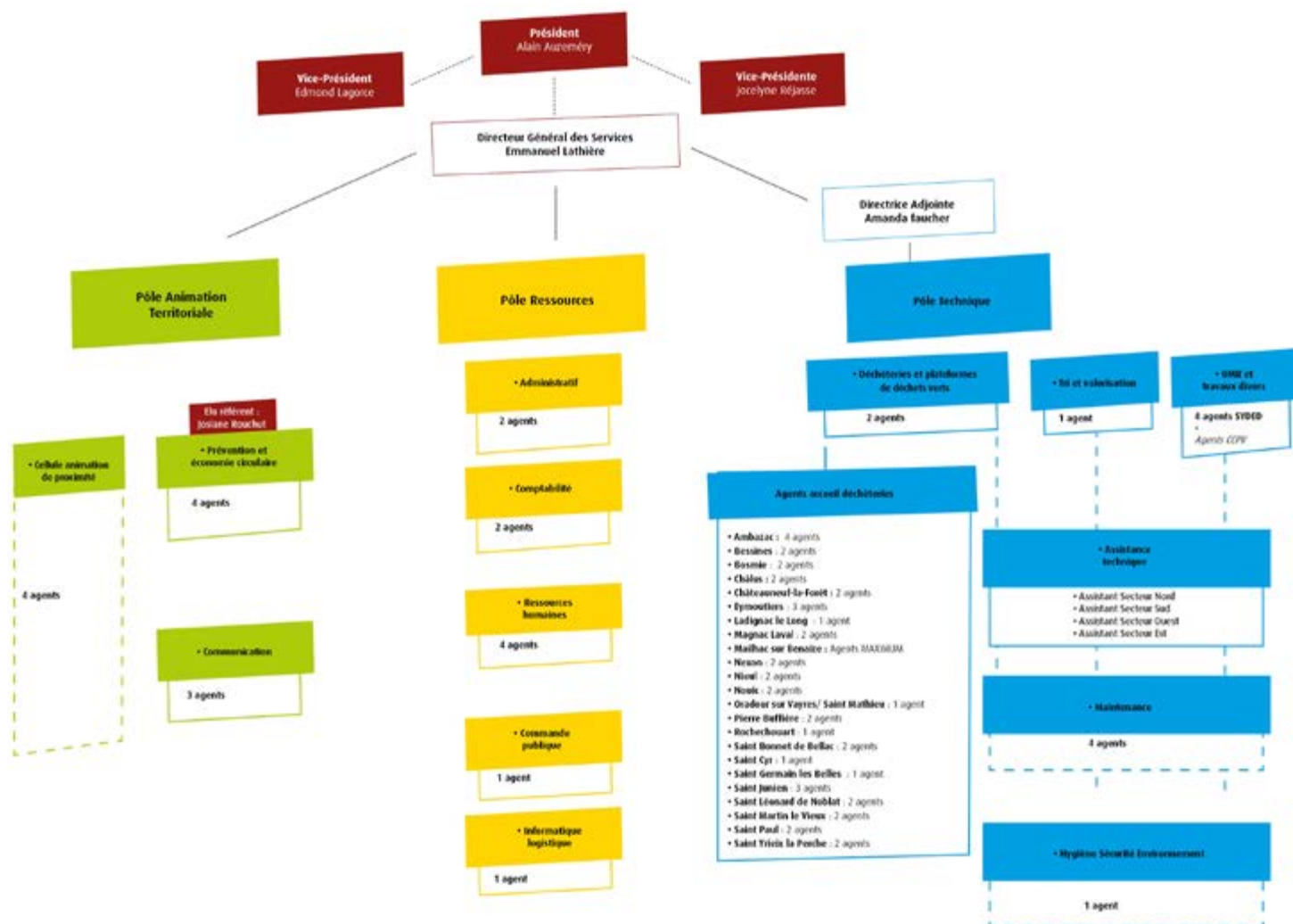
14
délégués

11
pour les groupements de communes

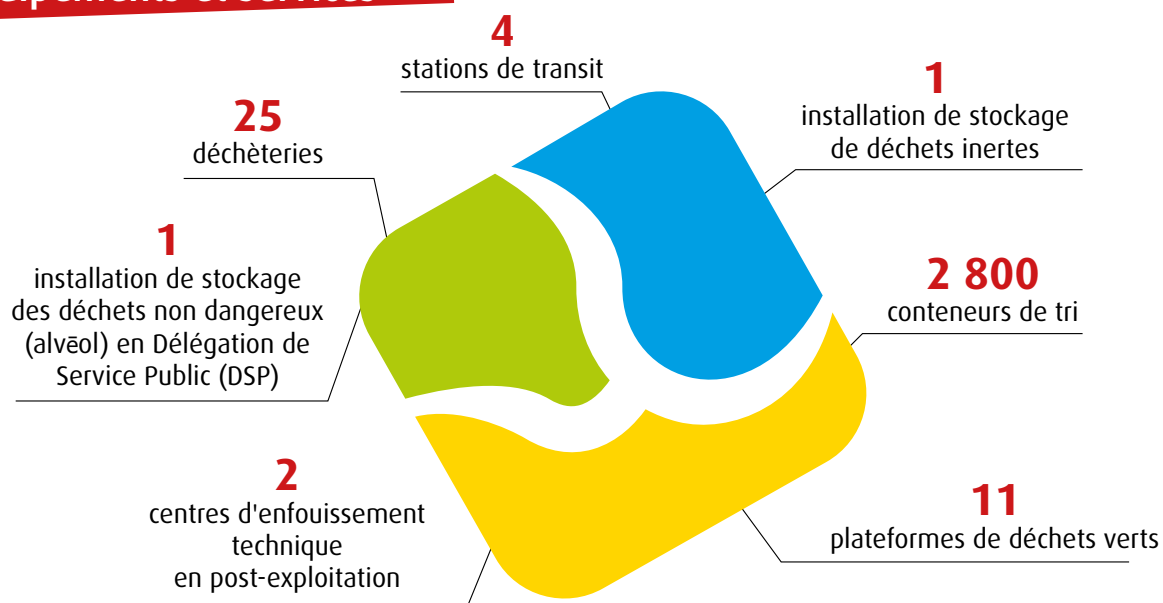
3
pour le Département

L'organigramme des services

Au 31 décembre 2020, l'effectif du SYDED est de **70** agents : 51 titulaires - 17 contractuels - 2 apprentis.



Les équipements et services



Les déchets recyclables et les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sont acheminés pour leur prise en charge respectivement vers le Centre de recyclage et la Centrale énergie déchet de Limoges Métropole.

Les faits marquants 2020

Janvier

Transfert de la compétence "Haut de quai"
des 25 déchèteries au SYDED.
32 valoristes intègrent le syndicat.



Le concessionnaire Suez débute l'exploitation d'alvéol dans le cadre d'une DSP (Délégation de Service Public).



Février

10 février 2020 :

Adoption de la **Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC)** qui entend accélérer une nouvelle fois le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.



Juillet

1^{er} juillet 2020 :

Lancement de l'extension des consignes de tri aux **emballages** : tous les emballages ménagers se trient dans le conteneur jaune !

Mise en place de centaines de conteneurs nouvelle génération sur le territoire et changement des consignes de tri.

1^{er} juillet 2020 :

Lancement du nouveau site internet et des pages Facebook, Instagram, Twitter du SYDED.



Septembre

A la suite du renouvellement général des élus locaux du 1^{er} semestre 2020, chaque communauté de communes adhérente au SYDED a désigné ses représentants pour siéger au sein des instances statutaires.

Ainsi, **une nouvelle gouvernance du Comité syndical et du Bureau** a été mise en place et **Monsieur Auzeméry** a été réélu à la présidence du syndicat.



Octobre

Début des travaux de la **Centrale photovoltaïque** sur le **Centre d'Enfouissement Technique (CET)** de Nouzilleras implanté sur la commune de Saint-Yrieix-la-Perche. Ce site est en post-exploitation depuis 2007 pour une durée de 30 ans. Il était dédié au stockage des ordures ménagères.



Décembre

Le SYDED a été récompensé par l'ADEME pour son engagement dans l'économie circulaire à travers un processus de labélisation nationale.



Les performances du SYDED

Les différentes actions du SYDED et de ses collectivités adhérentes s'inscrivent dans le cadre de **la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 18 août 2015, mais également de la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020** qui souhaitent accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et de préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

■ Réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

En 2010
547 kg/hab
produits sur le territoire

En 2020
503 kg/hab
produits sur le territoire

Entre 2010 et 2020

-8,8%

de DMA produits

Les objectifs de la Loi TECV

17 août 2015

Entre 2010 et 2020

-10%

de DMA produits

■ Valorisation des déchets

En 2020

43%

de déchets valorisés
(valorisation matière ou organique)

Objectifs 2020 :

55%

de déchets valorisés

Objectifs 2025 :

65%

de déchets valorisés

■ Enfouissement des Déchets Non Dangereux Non Inertes (DNDNI)

En 2010
55 056 t
de DNDNI enfouis

En 2020
43 320 t
de DNDNI enfouis

Entre 2010 et 2020

-21,3%

de DNDNI enfouis

Les objectifs de la Loi AGEC

20 février 2020

- Sortir du plastique jetable
- Mieux informer les consommateurs
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire
- Mieux produire
- Agir contre l'obsolescence programmée

■ Résultats de 2020

L'année 2020 a vu une baisse des DMA de 2,45% par rapport à 2019. La Loi TECV a fixé une réduction de 10% de DMA entre 2010 et 2020. Bien que les résultats obtenus soient encourageants, les objectifs ne sont pas encore atteints. Il est donc important de **poursuivre les efforts en matière de prévention.**

Prévention et économie circulaire

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et le paquet Économie Circulaire de l'Union Européenne imposent aux pays membres de mettre en place **le tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023**.

Cet horizon s'ajoute à la mission du SYDED d'œuvrer pour la réduction des déchets, rendant essentielles les actions de prévention sur le territoire.

Territoire Zéro déchet zéro gaspillage

Labélisé en 2015 Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage par le Ministère de l'environnement, le SYDED a dégagé, en concertation avec les partenaires un programme composé de 41 actions réparties en trois axes, avec pour objectifs principaux :



-10%

de réduction du ratio d'Ordures
Ménagères résiduelles
entre 2010 et 2020

5

professionnels à engager
dans une démarche
d'économie circulaire

-3 kg

de réduction du ratio
des encombrants
entre 2010 et 2020

Le programme, déployé sur 3 ans aurait dû prendre fin au 31/12/2020. Sur demande du SYDED, le programme a été prolongé d'un an pour pouvoir terminer les actions entreprises qui ont été freinées par la crise sanitaire.

Compostage

14

nouveaux sites de compostage en
résidence et quartier.

Au total, **81 points de compostage
partagés sont installés sur le territoire
du SYDED**

443

composteurs domestiques vendus
au cours d'une campagne

10

nouveaux établissements ont été équipés
de dispositifs de compostage et bénéficient
d'un suivi du SYDED.

**Désormais 112 établissements sont
accompagnés**



Biodéchets

Visite de la micro-plateforme de compostage de l'hôpital de Nontron (24).

Le SYDED cherche des solutions innovantes pour une gestion de proximité des biodéchets.



Réduction des déchets verts

■ L'accompagnement des collectivités

Le SYDED a réalisé 11 diagnostics auprès de collectivités pour **les accompagner vers une gestion autonome de leurs biodéchets**. Dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine (Oprévert), **le SYDED poursuit ses actions sur la 2^{ème} année du programme**.



31

prêts de broyeurs ont été effectués en 2020 auprès de 25 communes et communautés de communes, 4 établissements publics (EHPAD et ODHAC) et 2 associations.

219 h

de broyage effectuées

■ Le tri dans les cimetières

Le tri dans les cimetières fait partie de l'éco-exemplarité des communes. Le SYDED peut prêter des équipements pour les cimetières après avoir réalisé un diagnostic sur les pratiques de gestion des déchets verts.



■ L'accompagnement des particuliers

Le dispositif d'aides financières incitatives à l'acquisition et/ou à la location d'un broyeur a été renouvelé en 2020 :

La subvention correspond à :

30%

du prix d'achat TTC d'un broyeur, dans la limite de 200€ en cas d'achat pour un seul foyer

50%

du prix d'achat TTC d'un broyeur, dans la limite de 400€ en cas d'achat mutualisé (3 foyers minimum)

100%

du prix de location TTC d'un broyeur, dans la limite de 100 € par foyer

Résultats du dispositif en 2020

256

dossiers ont donné lieu au versement d'une aide financière pour un montant total de 39 196 €

→ 202 pour une acquisition individuelle

→ 33 pour une acquisition mutualisée

→ 21 pour une location



■ Le broyage pour les particuliers du Val de Vienne

Dans le cadre d'un partenariat conclu entre le SYDED et Val de Vienne, les résidents de la communauté de communes **disposent d'un service de prêt gratuit de broyeurs électriques**.

98 prêts ont été effectués en 2020 pour une valorisation de plus de 12 tonnes de broyat.

L'éco-exemplarité

- Les services Prévention et Animation travaillent depuis plusieurs années sur l'élaboration d'une convention commune sur l'éco-exemplarité des collectivités et des établissements publics, regroupant les **quatre actions développées par le SYDED** : tri des papiers, réduction et gestion autonome de déchets verts, lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage.

Le SYDED présente ainsi une démarche globale et cohérente aux communes et aux établissements, et ses services gagnent en temps et en efficacité.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le SYDED a poursuivi son accompagnement des établissements scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, même si la crise sanitaire a largement impacté le nombre d'actions effectuées en 2020.

■ Dans les établissements scolaires

1 intervention auprès de la cuisine centrale de St-Junien et de ses 7 restaurants scolaires satellites a été réalisée.

1 participation à la journée d'animation à Saint-Martin-de-Jussac lors de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire.



Autre action : ateliers Récup'alimentaire

- **L'association « ouvre-boîte »** sur la commune de Flavignac a permis de sauver :

- 47 kg de fruits de saison écartés de la distribution
- 35 gobelets de 200 ml servis
- 7 litres de fruits transformés en smoothies
- 2,5 kilos de salade de fruits
- Le reste transformé en compote, confiture ou donné tel quel
- 20 litres de compost versés aux bacs à compost de la commune, à côté du marché
- 55 personnes sensibilisées à l'anti-gaspillage et à la démarche de l'atelier

Réemploi

■ Ateliers : faire soi-même :

Atelier de fabrication de décorations de Noël en visio réalisé par la ressourcerie l'Entrepôt.

Réalisation de fichiers et tutoriels vidéos sur l'éco-consommation.



Communication

Une année 2020 riche en communication

à la fois parce que de nombreux changements étaient prévus mais également en réaction à l'actualité sanitaire. Le service s'est étoffé, avec le recrutement d'un nouveau **chargé de communication**.

■ Janvier : restrictions des apports de déchets verts en déchèteries (1^{er} juillet 2019 et effectives le 1^{er} janvier 2020).

Afin d'accompagner les restrictions d'apports de végétaux en déchèteries, d'encourager leur gestion à domicile et de répondre aux questions des usagers, le service communication a **diffusé de nombreux supports de communication, d'informations et de conseils** sur le compostage et le paillage... De plus, les éco-animateurs ont assuré des présences en déchèteries.

■ Mars : COVID19: les consignes sanitaires ont imposé de nombreuses contraintes sur les déchèteries et aux écopoints

Fermures des déchèteries, réouvertures, explications des réglementations, des protocoles sanitaires, suspension des apports aux écopoints : affichages, bâches, communiqués de presse, informations sur internet et auprès des communes ou des communautés de communes.

■ Juillet : la refonte du site internet et la présence du SYDED sur les réseaux sociaux

L'importance d'un site internet ergonomique, proposant des fonctionnalités intéressantes pour l'internaute, des contenus riches et des informations pratiques et à jour. Il était primordial d'ajouter à cela l'instantanéité et la viralité des réseaux sociaux afin de communiquer rapidement et efficacement sur les nouveautés et les actualités du syndicat.

■ Juillet : la fin des travaux du centre de tri de Beaune les Mines. Inauguration et visites aux élus, partenaires et médias. Lancement officiel de l'Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques et des petits objets métalliques.

Une grande actualité de l'été 2020 : le centre de tri de Limoges Métropole est apte à accueillir tous les emballages métalliques, cartonnés et plastiques.

Une large communication a été réalisée dans la presse, web, radio, affichage, journaux pour expliquer les consignes.

■ Année : le SYDED a renouvelé son partenariat avec la commune de Ziniaré (Burkina Faso) afin d'aider à la formalisation de leur Plan stratégique de Gestion des Déchets Solides (PSGDS)...

Depuis 2018, le Syded 87 et Evolis 23 partagent leurs expériences et apportent des compétences et des connaissances techniques pour trouver des solutions à la gestion et à la valorisation des déchets de Ziniaré. Une feuille de route technique et financière a été mise en place afin d'élaborer un plan de gestion des déchets efficace et bénéfique pour le milieu et soutenable financièrement pour la mairie et les ménages.



Communication événementielle

■ Janvier 2020 : une seule carte d'accès pour toutes les déchèteries

Depuis le 2 janvier, l'accès aux 25 déchèteries est facilité : avec une même carte d'accès Recypart, les usagers peuvent désormais se rendre dans n'importe quelle déchèterie du territoire SYDED.

Diverses communications ont été faites pour informer les communautés de communes, les communes et les usagers, les nouvelles demandes de carte d'accès en déchèteries ou leur renouvellement suite à une perte ou vol, se font directement auprès du SYDED.



■ Collecte de pneus du 10 février au 1^{er} mars 2020 sur 4 déchèteries.



Collecte de coquilles, crustacés et St Jacques du 19 décembre 2020 au 4 janvier 2021 organisée sur 10 déchèteries.

■ 31 janvier 2020 : remise des récompenses pour le concours de collecte de textiles

Monsieur Auzeméry, Président du SYDED, Monsieur Boisserie, Maire de St-Yrieix-La-Perche, Monsieur Lagorce, Président du SICTOM Sud Haute-Vienne et un représentant du RELAIS 23, ont récompensé les élèves de l'école Maurice Ravel pour la collecte de textiles effectuée.

Afin de financer certains projets de leurs établissements, le SYDED et le RELAIS 23 ont racheté les textiles collectés à hauteur de 300 € la tonne. Les 3 premières écoles ont été récompensées. Les autres écoles ont reçus des outils pédagogiques.

■ Déploiement d'un important plan d'actions pour le lancement de l'extension des consignes de tri

Limoges Métropole, Évolis 23, Creuse Sud-Ouest et le SYDED ont décidé de créer cette instance, en lien avec l'éco-organisme CITEO, afin de **coordonner et mutualiser les actions de communication à engager sur leurs territoires respectifs pour déployer l'extension des consignes de tri en 2020.**

Ecole Maurice Ravel



Communication digitale : les réseaux sociaux

■ Un nouveau site internet

Le SYDED a souhaité **refondre totalement son site internet** : les internautes particuliers comme professionnels peuvent accéder aux informations en "un clic" dès la page d'accueil ! Ils peuvent télécharger des documents, les compléter en ligne, voire payer en ligne...

Le site présente **les informations utiles et pratiques** concernant le SYDED, **son territoire, ses missions**, son fonctionnement, son actualité, son agenda et fournit des informations pratiques sur les services proposés.

Une **cartographie interactive** permet d'accéder aux informations et aux équipements du SYDED géolocalisés, aux consignes de tri et à des fiches pratiques ; des actualités sont mises à jour régulièrement.

UN SITE INTERNET PLUS PRATIQUE ET INFORMATIF



■ Une présence accentuée sur Facebook

Le SYDED **publie régulièrement des informations, des conseils et des photos** sur Facebook.

C'est un "réseau social" permettant **la mise en relation d'individus, le maintien d'un contact** avec des relations qu'elles soient à l'autre bout de la France ou à l'autre bout du monde. Facebook permet le partage d'informations, de photos, vidéos, et musiques avec son "réseau".

FACEBOOK

Des initiatives menées localement avec le SYDED



Des fiches pratiques de produits à faire soi-même



Des informations de nos partenaires



Des jeux concours



■ Un fil d'actualités sur Twitter

La présence sur Twitter permet de **diffuser de l'actualité, de suivre les tendances du moment ou les avis de son "réseau"**. Twitter dispose d'une interface appelée "mur" sur lequel défilent les messages du SYDED mais également de ceux des comptes Twitter suivis par le syndicat.

Le SYDED y diffuse des actualités, des astuces ou des postes à pourvoir ...

TWITTER

Des informations importantes
Des changements



Des astuces



Des recrutements



Des conseils de notre maître composteur

■ Une vitrine sur Instagram

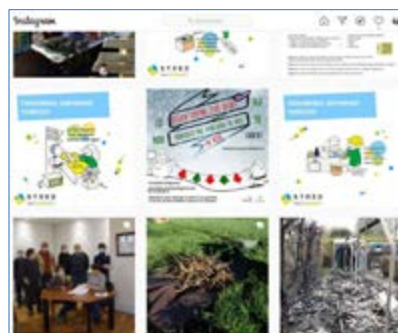
Le SYDED utilise le réseautage social Instagram qui est construit autour du **partage de photos et de vidéos**.

Instagram permet également de suivre les utilisateurs qui nous intéressent. **Ceci crée un flux sur la page d'accueil montrant les posts récents de tous ceux que le SYDED suit.**

En plus de poster des photos et des vidéos, qui restent en permanence sur notre page, Instagram permet également de poster des Stories.

Actualités, inauguration, événements, éco-manifestations dans les écoles, chiffres clés....

INSTAGRAM



Le SYDED met tout en œuvre pour utiliser au mieux les outils numériques et notamment les réseaux sociaux, indispensables pour communiquer et échanger avec les citoyens.

Tri

Le SYDED gère la collecte sélective sur son territoire de deux manières : en apport volontaire, ce qui concerne 90% du territoire, et en porte-à-porte sur la Communauté de communes Val de Vienne.

Tout au long de l'année 2020, le nombre **d'écopoints a été densifié sur le territoire et l'extension des consignes de tri à tous les emballages a été mise en place à partir du 1^{er} juillet 2020.**

La collecte des écopoints est assurée par un prestataire de service dans le cadre d'un marché public.

Apport volontaire



Tonnages collectés via les 626 écopoints en tri-flux

13 161 t

soit 83 kg/hab/an

▲ +5%

Verre : 6 764 t (**41 kg/hab/an**)
Moyenne nationale : 42kg/hab/an

Papiers : 2 905 t (**19 kg/hab/an**)
Moyenne nationale : 22kg/hab/an

Emballages ménagers : 3 493 t
(**23 Kg/hab/an**)
Moyenne nationale : 19kg/hab/an

Porte-à-porte



Tonnages collectés

955 t

soit 59 kg/hab/an

▲ +2%

Bac jaune (emballages ménagers et papiers) : **58 kg/hab/an**
Moyenne nationale : 55,9kg/hab/an

Caractérisation du gisement Emballage (sans les papiers et le verre)

Matériaux caractérisés	2020
Carton	28%
Emballage ménager plastique	25%
Métal	15%
Papiers (non acceptés en emballages ménagers)	9%
Tétra-brique	4%

Caractérisation du gisement PAP

Matériaux caractérisés	2020
Papiers	41%
Carton	20%
Emballages ménagers plastiques	14%
Métal	6%
Tétra-brique	2%

Erreurs de tri

5 kg/hab/an

+67%

par rapport à 2019

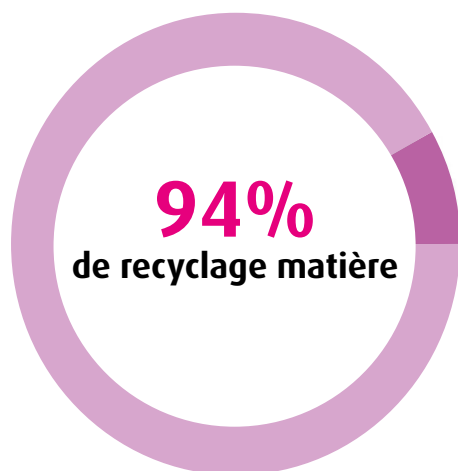
Erreurs de tri

10 kg/hab/an

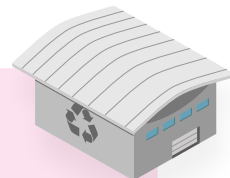
+43%

par rapport à 2019

Valorisation



Fin des travaux du centre de tri



Depuis le 1^{er} juillet 2020, les travaux du centre de tri sont achevés. En effet, le centre de tri de Limoges Métropole nécessitait d'être modernisé pour :

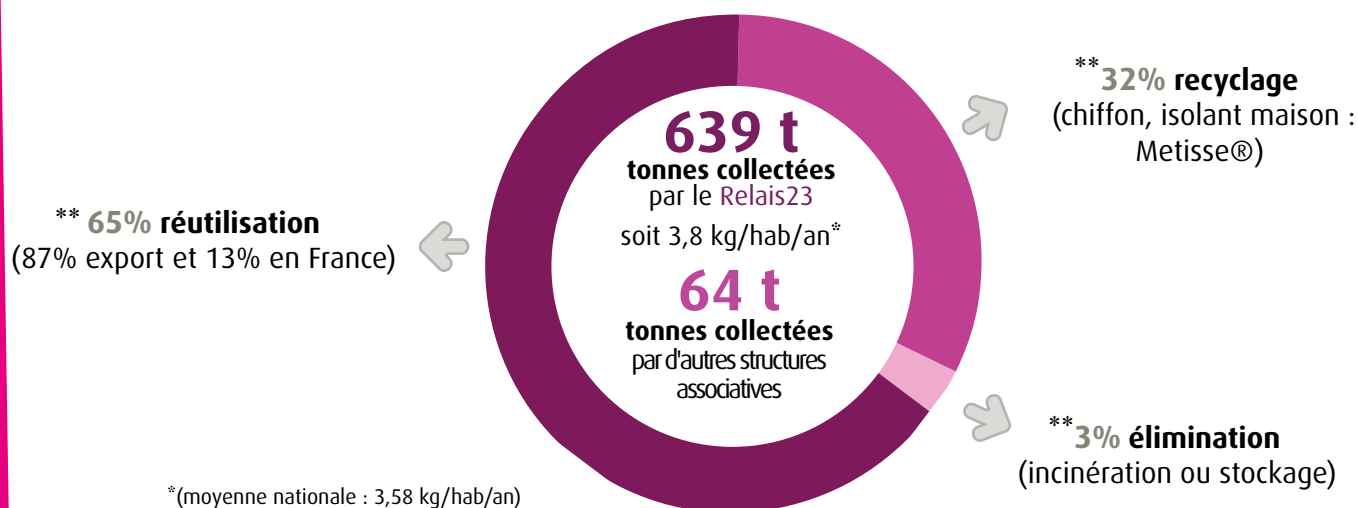
- que les machines reconnaissent les nouvelles résines plastiques non identifiables à l'œil nu,
- améliorer des conditions de travail et de sécurité des agents présents sur site avec des cadences de tri diminuées,
- réduire les risques d'accident sur le site concernant la circulation des engins et les incendies,
- participer au développement des synergies entre le tri local et l'industrie nationale du recyclage dans la logique de transition écologique et d'économie circulaire.

Tout cela permet à présent de trier tous les emballages et ainsi de **simplifier le geste de tri des usagers**.

Les filières de recyclage

Les prestataires choisis pour le traitement des matériaux issus des collectes sélectives sont implantés en France et dans plusieurs pays de l'Union Européenne. Le SYDED donne néanmoins la priorité **aux filières locales**, en travaillant par exemple avec des entreprises haut-viennoises pour le traitement de certains papiers et de l'acier, comme Smurfit et Hénault.

La filière textiles, linges et chaussures usagés



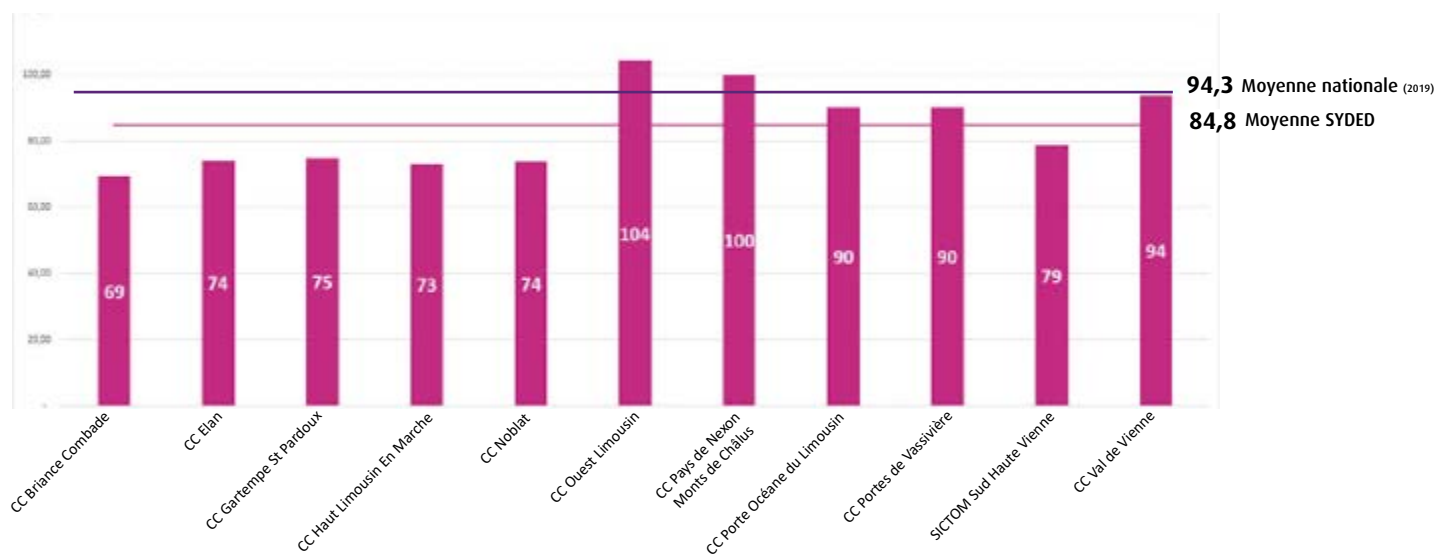
** Estimation du Relais pour leurs tonnages



90% des conteneurs de textiles appartiennent et sont collectés par le **Relais 23** et 10% des autres conteneurs sont mis en place et destinés directement aux associations telles que **Rempart, La Croix Rouge, Le Secours catholique...**

Zoom adhérents

Ratio de collecte par collectivité adhérente (en kg/hab/an)



Coût de la collecte sélective

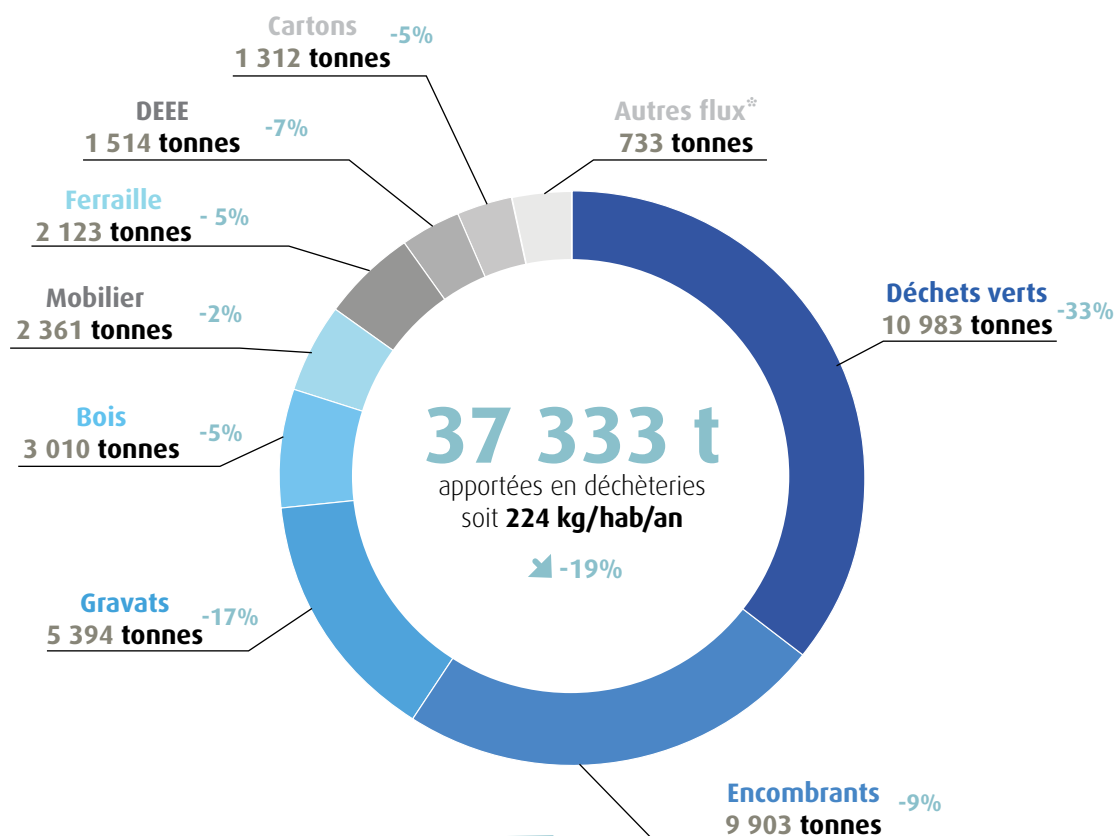
7,1 €/hab/an



Déchèteries

Les usagers ont continué à fournir des efforts de tri en 2020 avec 282 000 visites en déchèteries et cela malgré la crise sanitaire et les fermetures épisodiques. Il reste toutefois important de poursuivre le développement de nouvelles filières et d'accentuer le geste de prévention vers une réutilisation des déchets dans une dynamique d'économie circulaire.

A ce jour, l'accueil en déchèteries est assuré par plus de 40 valoristes gérés en régie par le SYDED. La collecte et le traitement des déchets quant à eux, font l'objet de prestations de service.



* Autres flux

DDS 452 tonnes -27%	Piles 16 tonnes -5%
Plâtre 163 tonnes -6%	Huiles alimentaires 13 tonnes -13%
Huiles de vidange 88 tonnes -11%	Radiographies 1 tonne +3%

Observations

En raison de la crise sanitaire, les déchèteries ont été fermées durant près de 2 mois : la fréquentation des déchèteries en 2020 est en baisse de 20% avec 281 000 visites.

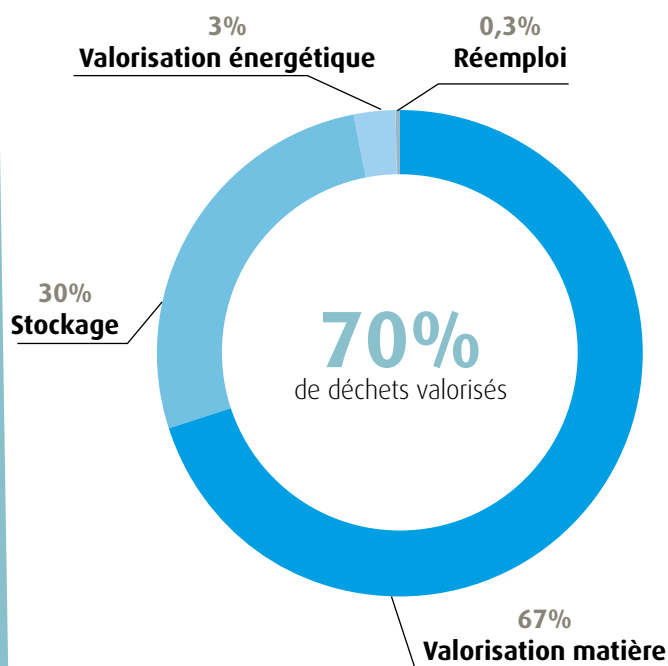
Depuis le 1^{er} janvier 2020, le SYDED gère les déchèteries dans leur globalité : ce qui comprend l'accueil des usagers, les travaux d'entretien, de rénovation ou de création de déchèteries, le transport et le traitement des déchets...

Coûts de traitement péréqué

Bas de quai : 16,7€/hab./an
Haut de quai : 7,8 €/hab/an



Valorisation et traitement



Zoom sur le Réemploi en déchèterie

18 déchèteries

équipées d'une zone de Réemploi

7 partenaires

Aléas, Emmaüs, Le Monde Allant Vers, Mathusalem, Maximum, RESPIR et le Centre Social de Nexon

107 tonnes de déchets détournés
en 2020

Les apports des professionnels : Recypro

En quelques chiffres

1 256 professionnels adhérents

4,4% des passages en
déchèteries

132 971€ de recettes



Huiles de vidange 0,39 tonne

Plâtre 3,7 tonnes

Autres flux 7,4 tonnes

Mobilier 25 tonnes

Ferraille 63 tonnes

Bois 130 tonnes

Gravats 138 tonnes

Cartons 280 tonnes

Huiles alimentaires 0,06 tonne

Déchets verts 360 tonnes

Encombrants 307 tonnes

1 315 t

▲ -6%

Dépôts sauvages

Les collectivités ont collecté **198 tonnes** de **dépôts sauvages** lors du nettoyage des écopoints et 6 tonnes autour des voiries.

Le SYDED encourage les populations au civisme et les collectivités à la fermeté face aux incivilités dans le cadre des dispositifs prévus par la loi.

Les évolutions de 2020

Réemploi



1 nouveau partenariat engagé

Déchèterie de Ladignac-le-Long
avec l'association RESPIR
+ de 2 tonnes d'objets collectés

18
déchèteries
équipées d'une zone
réemploi

Collectes exceptionnelles



Une collecte de pneus a été organisée en février 2020 pour la 3^{ème} édition sur 4 déchèteries en partenariat avec Limoges Métropole et Aliapur : Magnac-Laval, Saint-Léonard de Noblat, Nexon et Saint-Junien.

4 000
pneus collectés soit
32,6 t



Une collecte de coquilles a été organisée du 19 décembre 2020 au 4 janvier 2021 en partenariat avec Limoges Métropole.

10 déchèteries y ont participé : Châlus, Château-Chervix, Ladignac-le-Long, Nexon, Pierre-Buffière, Oradour sur Vayres, St-Cyr, St-Germain-les-Belles, St-Mathieu, St-Yrieix-la-Perche.

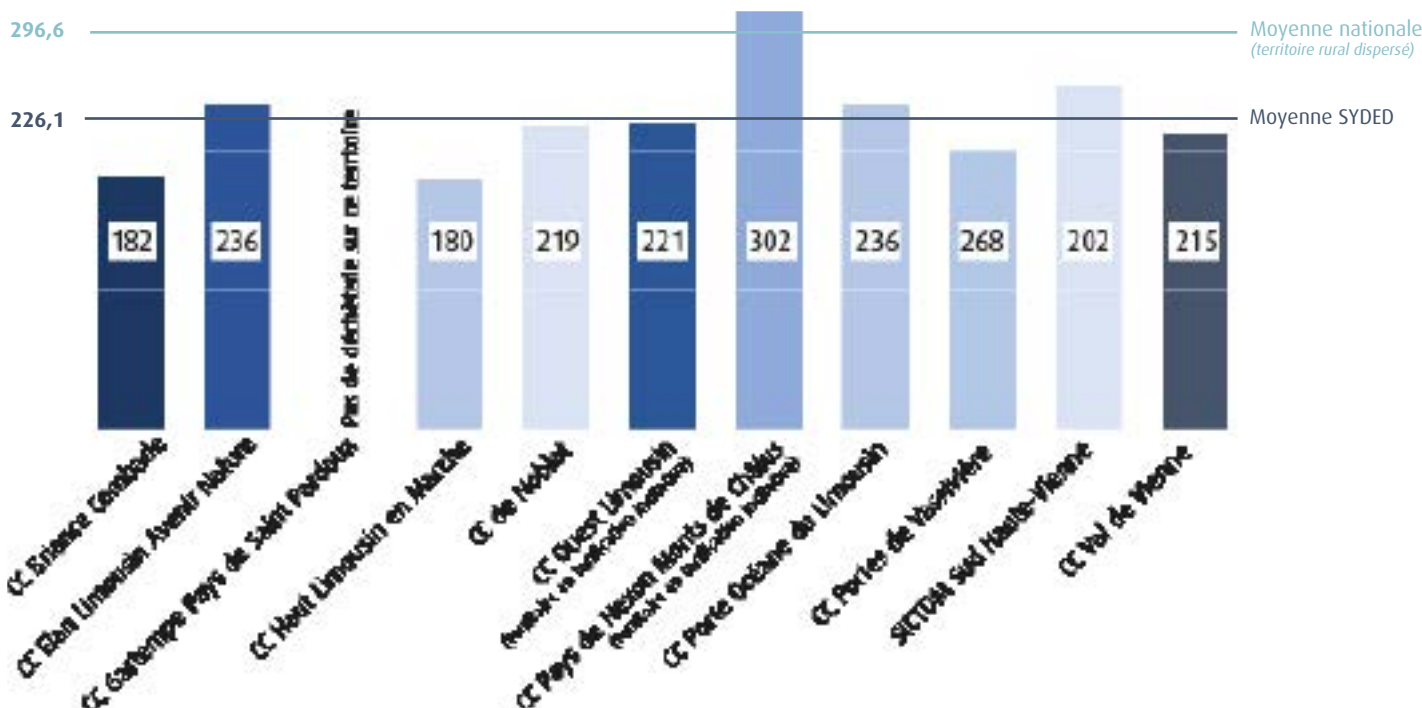
Pour cette première opération, ce sont près de **940 Kg de coquilles d'huîtres, moules et autres coquillages** qui ont été déposés par plus d'une centaine d'utilisateurs.

Compostées, ces coquilles permettront de participer à la production d'un engrais naturel équilibré destiné à la filière agricole.

940 Kg
de coquilles collectés
sur 10 déchèteries

Zoom adhérents

Ratio des apports en déchèteries par collectivité adhérente (en kg/hab/an)

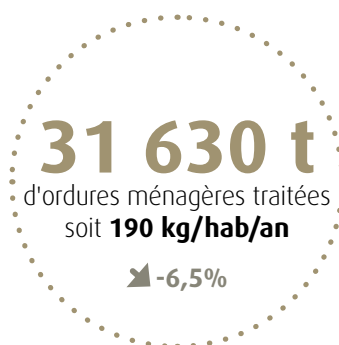


Ordures ménagères résiduelles

Les collectivités adhérentes au SYDED mènent un effort en faveur de la réduction des tonnages d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr). En 2020, plusieurs **communauté de communes ont manifesté leur intérêt pour éventuellement passer à la redevance incitative.**

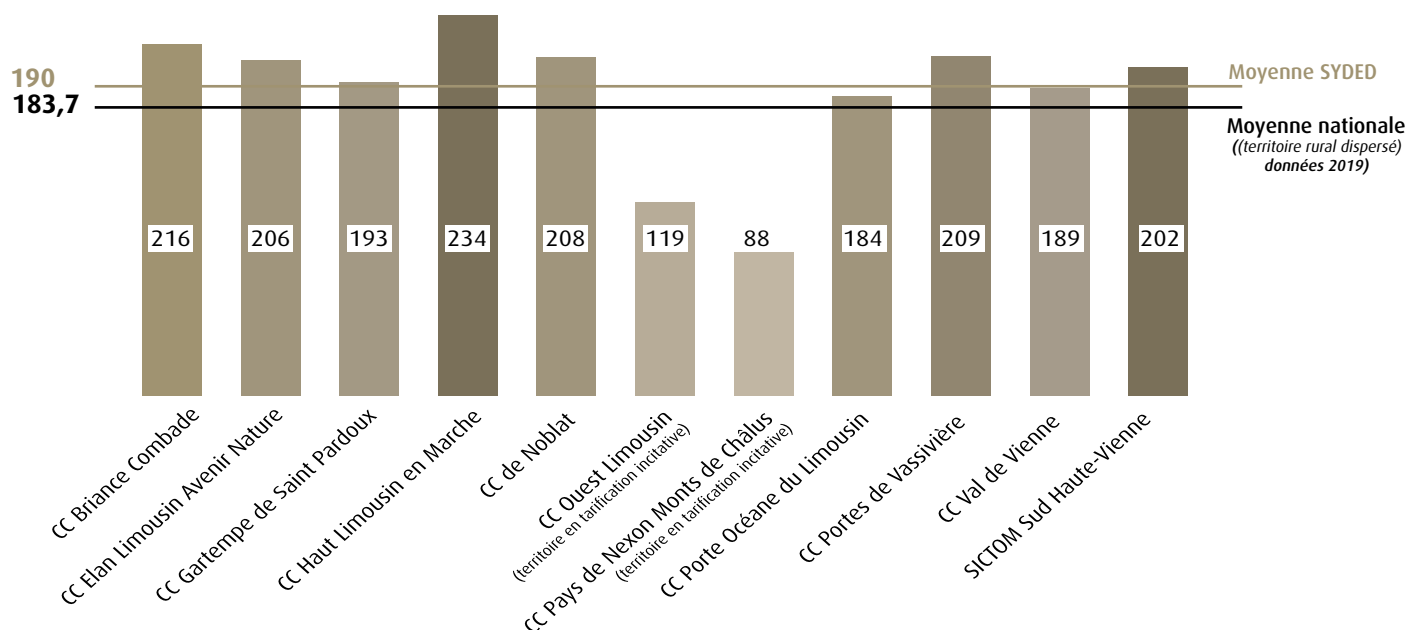
Ceci est un moyen d'encourager les usagers à trier plus et mieux et les mauvais trieurs à payer davantage en fonction de la quantité d'OMr jetées. Cumulés aux actions de prévention du SYDED, ces choix donnent aujourd'hui des résultats positifs, **se traduisant par une baisse notable des OMr sur le territoire du syndicat.**

Évolution des tonnages



Zoom adhérents

Ratios des ordures ménagères résiduelles par collectivité adhérente (en kg/hab/an)



L'optimisation du remplissage des caissons combinée à la baisse de la production d'OMr a encore permis cette année **une baisse du nombre de camions sur les routes.**

Ainsi, sur l'ensemble du territoire, il y a eu **81 rotations de moins** par rapport à 2019. En 2020, **1 105** rotations de caissons ont été effectuées sur les 4 stations de transit contre 1 186 en 2019.

Coût de traitement

22,8 €/hab/an



Le SYDED est propriétaire de l'**Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) « alv̄eol »** située à Peyrat de Bellac (Haute-Vienne) sur laquelle est traitée une partie des déchets produits sur le territoire du syndicat : **principalement des Déchets d'Activités Economiques (DAE) et les «encombrants» des déchèteries du département et d'une partie de la Creuse.** Depuis le 1^{er} janvier 2020, le SYDED a délégué à **Suez RV Sud Ouest**, par voie de concession de service, la gestion et l'exploitation de l'ISDND pour une durée de neuf ans et trois mois.

Son objectif est de mettre en oeuvre des solutions permettant **de maîtriser l'impact environnemental de l'installation.** Cela se traduit par **le réaménagement de l'unité de traitement des lixiviats et par la mise en place d'un procédé de valorisation de plus de 75% du biogaz produit sur le site** : le Vapotherm.

43 320 t

de déchets ont été stockés sur alv̄eol

24 298 t

de déchets publics constituées d'**encombrants** en provenance de la Haute-Vienne et de la Creuse

19 022 t

de **Déchets d'Activités Economiques (DAE)** apportées par les industriels

1 057 t

de **déchets inertes** ont été réceptionnées et utilisées comme matériaux de couverture régulière sur le site au cours de l'exploitation de la zone de stockage, afin de limiter les envols de déchets et les départs de feu

Traitement du biogaz

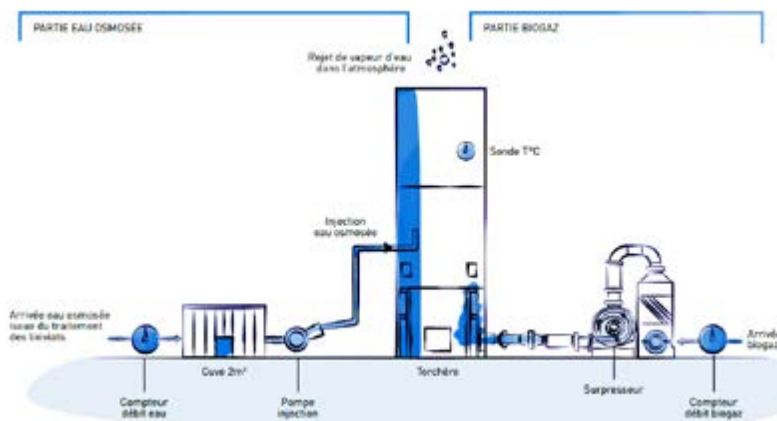
Les déchets réceptionnés sur alv̄eol sont stockés dans des casiers étanches. En se décomposant les déchets produisent **du biogaz et des liquides appelés lixiviats.**

Le Vapotherm

Le vapotherm est une **technologie créée pour traiter les rejets liquides.** Installée par Suez en juillet 2020, le Vapotherm utilise l'énergie thermique écologique générée par le biogaz - jusqu'alors uniquement brûlé en torchère - **pour assurer la vaporisation de l'eau osmosée, issue du traitement des lixiviats.**

Ainsi, l'intérêt du Vapotherm est de :

- Protéger la ressource en eau de surface en diminuant les rejets d'eau traitée dans le milieu naturel (Le Vignaud)
- Valoriser énergétiquement/ thermiquement le biogaz produit sur site.



Biodiversité

Pour la protection du crapaud sonneur à ventre jaune, un nouveau partenariat a été mis en place avec le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) en plus de ceux déjà établis avec le Conservatoire des Espaces naturels et le Groupement Mammalogique et Herpétologique du Limousin.

Le MNHN a développé un Indice de Qualité Ecologique (IQE) permettant d'évaluer la biodiversité et la fonctionnalité écologique des sites dans une optique de mise en oeuvre de mesures d'aménagement et de gestion écologiques, puis de leur suivi.

6 passages ont été effectués entre avril et août 2020 sur alv̄eol.



Données financières

L'exercice 2020 est marqué par un résultat déficitaire en section de fonctionnement au regard notamment de la **baisse des soutiens des éco-organismes et des recettes liées à la revente de matériaux**.

Compte administratif 2020

	Réalisations section fonctionnement	Réalisations section investissement	Total accumulé
Recettes de l'exercice	18 192 353,07 €	9 191 069,17 €	27 383 422,24 €
Dépenses de l'exercice	18 583 744,89 €	10 752 495,12 €	29 336 240,01 €
Résultat de l'exercice	- 391 391,82 €	- 1 561 425,95 €	- 1 952 817,77 €
Résultat antérieur reporté	797 546,72 €	2 740 292,45 €	3 537 839,17 €
Résultat de clôture	406 154,9 €	1 178 866,5 €	1 585 021,40 €
Reste à réaliser		- 729 496,73 €	- 729 496,73 €
Résultat cumulé	406 154,9 €	449 369,77 €	855 524,67 €

Fonctionnement

Les dépenses réelles en fonctionnement de 2020 s'élèvent à **18 583 745 €**.

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Transport déchets	3 720 122 €	Ventes de matériaux	735 221 €
Traitement OMR, CET, inertes	2 870 376 €	Participations adhérents	7 649 675 €
Traitement déchèteries	617 612 €	Soutiens éco-organismes	1 863 467 €
Exploitation ISDND alv��ol	1 872 959 €	Contribution OMR et DAE	5 101 757 €
Collecte s��lective	1 195 634 €	<i>dont OMR ad��rents</i>	3 750 351 €
Pr��vention	64 975 €	Autres produits	2 842 233 €
Charges fonctionnelles	2 932 775 €		
Autres (taxes et imp��ts et charges exceptionnelles)	3 641 679 €		
Amortissements	1 513 586 €		
Total	18 583 745 €		18 192 353 €
Solde			- 391 392 €

Zoom sur les recettes

Les participations des collectivités ad  rentes repr  sentent pr  s de **70% des recettes du SYDED** et 30% proviennent de recettes ext  rieures dont :

- 10,5% des   co-organismes
- 15,5% de facturations notamment pour les d  chets priv  s entrants sur alv  ol
- 4% des ventes de m  tiers

Participations des collectivités

Les collectivités adhérentes au SYDED versent **trois participations au syndicat** : la première concerne le **coût de traitement des OMr** produites sur chaque territoire, la deuxième correspond à un **coût à l'habitant** pour l'ensemble des services rendus hors haut de quai des déchèteries. Les **frais concourant au haut de quai** constituent la **troisième contribution** versée depuis le 1^{er} janvier 2020 suite au transfert de compétence. Son coût est individualisé par adhérent.

Collectivités	Nombre d'habitants	Traitement OMR		Coût péréqué à 35,45€/hab
		Tonnage réel (en tonnes)	Coût total	
Conseil départemental				315 000 €
CC Gartempe St-Pardoux	5 205	1 004	120 480 €	184 517 €
CC ELAN Limousin Avenir Nature	27 927	5 754	690 480 €	990 012 €
CC Haut Limousin en Marche	23 146	5 426	651 120 €	820 526 €
CC Briance Combade	5 410	1 167	140 040 €	191 785 €
CC Porte Océane du Limousin	25 667	4 716	565 920 €	909 895 €
CC Pays de Nexon Monts de Châlus	13 100	1 152	186 240 €	464 395 €
SICTOM Sud Haute-Vienne	20 951	4 226	507 120 €	741 720 €
CC Ouest Limousin	11 491	1 372	164 760 €	407 356 €
CC de Noblat	11 951	2 490	298 800 €	423 663 €
CC Portes de Vassivière	5 931	1 177	141 240 €	199 528 €
CC Val de Vienne	16 140	3 053	366 360 €	572 163 €
Total général SYDED	166 591	31 538 **	3 832 560 €	6 220 651 €

Investissement

Les dépenses réelles en investissement de 2020 s'élèvent à **10 752 495 €**

Dépenses	CA réalisé 2020
<i>Collecte sélective</i>	667 307 €
<i>Communication</i>	32 775 €
<i>Plates-formes de broyage</i>	22 137 €
<i>alvéol</i>	475 548 €
<i>Déchèteries</i>	68 367 €
<i>CET Nouzilléras et Cadillac</i>	2 076 €
<i>Frais de structure</i>	61 269 €
<i>Prévention</i>	43 404 €
Total dépenses d'investissement	1 689 584 €
Dépenses financières	6 652 007 €
Dépenses d'ordre d'investissement	2 410 904 €
Total	10 752 495 €

Recettes	CA réalisé 2020
Opérations d'ordre liées aux amortissements	1 134 071 €
Opérations d'ordre d'étalement de charges	169 528 €
FCTVA	229 723 €
Virement section de fonctionnement	- €
Autofinancement	229 723 €
Opérations d'ordre patrimoniales	1 116 603 €
Autres recettes	1 116 603 €
Subventions d'investissement	51 142 €
Emprunt*	6 490 000 €
Total	9 191 069 €
Solde	- 1 561 426 €

* Un emprunt a été souscrit fin 2020

** Hors apports autres tiers



SYDED
HAUTE-VIENNE
tous écocitoyens !

59, rue de la Filature
ZA du Prouet
87 350 PANAZOL

contact@syded87.org
05.55.12.12.87

www.syded87.org

@syded87



SYDED Haute-Vienne, Rapport annuel 2020

Directeur de la publication : M. Emmanuel LATHIERE.

Conception : SYDED Haute-Vienne

Illustrations : SYDED Haute-Vienne

Le SYDED Haute-Vienne a la charge de la collecte et du traitement des déchets recyclables ainsi que le traitement des ordures ménagères, en application de l'article L.2224-13 du code général des collectivités territoriales